



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4112500

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/04/2024 18H47 C:002317 I:41625
V/REF : 0013895783 - LIGNE 2
V/Email reçu le Lundi 01/04/2024 a 18H47

ENGIE ENERGIE SERVICES

**TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX**

IMMEUBLE : MANSART 1/2/EFGCDAB
1a20 BOULEVARD MANSART
21000 DIJON

Dijon, le 25 Novembre 2024

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or

LOCALISATION : 15-19 BD MANSART -DIJON / MR SCARCELLA 0670339971 LGT4 1ER ETAGE
0345081994

MOTIF : INTERVENIR POUR RADIATEUR DE CUISINE PECE -FUIT ENORMEMENT - OBLIGER DE
COUPER LA VANNE DANS LE HALL
FAIRE REMPLACEMENT DU RADIATEUR

Donneur d'ordre : M. S CHARPENTIER

=====
NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

INTERVENTION DU 24 MAI 2024 A 08H30
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL
REMPLACEMENT RADIATEUR DE CUISINE
RELEVÉ DE TEMPERATURE : 20°C

OBSERVATIONS : DS AB Email envoyé le 29/05/24 a 09H48 M. S CHARPENTIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4112500

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Rempl.Radiateur HP 1001 a 1500W	1	375,00	375,00
TOTAL H.T.				375,00
T.V.A. a 20,00%				75,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>450,00</u>

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Note: Ce bon de commande possède des pièces jointes. Pour les visualiser en ligne, [Veuillez cliquer ici](#)

Commande de régularisation : ne pas livrer



Bon de Commande: 0013895783
N° Régularisation: Servimo
A rappeler sur la facture

Date d'émission: Le 25/11/2024

Adresse de livraison
ENGIE ENERGIE SERVICES Attn: NQB Stephen CHARPENTIER ENGIE Solutions EPEX BO Habitat Côte d'Or 7 BOULEVARD EIFFEL 21601 LONGVIC 0 Bénéficiaire: Stephen CHARPENTIER stephen.charpentier@engie.com +33 6 35193593 Code Agence : NP0

Fournisseur SERVIMO BOURGOGNE 550 ROUTE DE TERNANT. 01570 FEILLENS

Contact logistique	Contact facturation
CATHERINE PICARD 03 88 44 66 34 appropreseau-nord-est@engie.com	Voir au bas de votre commande

IMPORTANT - ACTION FOURNISSEURS :
Par le biais du mail reçu, n'oubliez pas d'enregistrer la date confirmée de livraison sur notre commande.

MULTI-IMPUTATION

Informations particulières:

REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/02/2024 9H06 C:002121 I:43116
 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 1/04/2024 18H47 C:002121 I:41625
 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :10/09/2024 9H09 C:002121 I:43025
 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :1/10/2024 14H48 C:002121 I:41625
 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :15/10/2024 14H48 C:002121 I:43086
 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :17/10/2024 11H23 C:002121 I:44540
 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :31/10/2024 11H17 C:002121 I:43086
 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :11/10/2024 14H50 C:002121 I:41625
 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF :14/10/2024 17H13 C:002121 I:38080

N° de poste	Désignation/Prestation	Réf.	Date de Livraison	Unité	Quantité	Conditionnement	N° contrat	Prix unitaire net € HT	Montant total € HT
1	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/02/2024 9H06 C:002121 I:43116 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310901_3813882--000000000_1		25/11/24					525,00	525,00
2	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 1/04/2024 18H47 C:002121 I:41625 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310901_3734924--000000000_1		25/11/24					375,00	375,00
3	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 10/09/2024 9H09 C:002121 I:43025 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310901_3813883--000000000_1		25/11/24					423,38	423,38
4	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 1/10/2024 14H48 C:002121 I:41625 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310901_3813884--000000000_1		25/11/24					505,00	505,00
5	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 15/10/2024 14H48 C:002121 I:43086 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310901_3813888--000000000_1		25/11/24					325,00	325,00
6	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 17/10/2024 11H23 C:002121 I:44540 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310901_3813889--000000000_1		25/11/24					375,00	375,00
7	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 31/10/2024 11H17 C:002121 I:43086 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310901_3813890--000000000_1		25/11/24					455,00	455,00
8	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 11/10/2024 14H50 C:002121 I:41625 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310901_3813891--000000000_1		25/11/24					495,00	495,00
9	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 14/10/2024 17H13 C:002121 I:38080 P3_P5_P7-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P3_4310897_3813892--000000000_1		25/11/24					822,00	822,00
Le montant global de cette commande s'entend tous frais compris.								Total HT en €	4 300,38 EUR

Le Fournisseur / Cocontractant déclare avoir pris connaissance et accepter les termes des Conditions Générales d'Achat (« CGA ») applicables à la commande (à savoir, selon la nature de cette dernière, les « CGA Marchandises » et/ou les « CGA Prestations »), et accessibles à partir du lien suivant : [CGA - Marchandises et Prestations](#)

Ces CGA s'appliquent, sauf indication expresse contraire dans les documents contractuels liant les Parties et, sans préjudice d'éventuelles conditions particulières (« CPA Prestations » et/ou stipulations spécifiques du Bon de commande), négociées et expressément acceptées par les Parties, qui prévaudraient alors sur les CGA. En tout état de cause, le Fournisseur / Cocontractant s'engage à respecter et à faire respecter sur le lieu d'exécution de la commande, les exigences de Santé et de Sécurité du Groupe ENGIE, <https://www.engie.com/engagements/global-care>.

Pour rappel, en cas d'intervention sur un site ENGIE Solutions ou sur un site Client, merci de vous assurer de la complétude et de la validité de vos documents de vigilance et de vos assurances, et de votre engagement à notre Charte Santé Sécurité sur la plateforme ACTRADIS :

<https://www.actradis.fr>. Rappel du devoir de vigilance à l'attention des fournisseurs d'ENGIE ([lien](#))